
les Echos de Vémars
Bulletin Municipal d'information - N°40- Novembre 2014
Super-héros cosmique
FLY TO THE

Le mot du maire p.3

Informations Communales .... p.4 à 7

- Une nouvelle salle associative
- Un mois de septembre riche en évènements
- Le centre de loisirs
- Fête de l'école
- Commission environnement
- Le relais-membre du mouvement Emmaüs
- Journée Vêtroc Party
- Bellevalia
- Le feu d'artifice

Vie en Société .... p.8 à 9

- Taxe d'aménagement
- Faux éboueurs... et vraies arnaques
- Télécharger une attestation de paiement

Vémars de A à Z .... p.10 à 11

Communauté d'Agglomération p.12

- Mobil'R
- Challenge intercommunal 2014
- Journée du patrimoine
- Un peu de culture

Vie Associative .... p.13 à 18

- Vémars animation loisirs
- Soleil d'automne
- Association KIDIJEU
- Bibliothèque
- Football Club Vémars
- Le mot de l'APEV
- Atelier percussions à Vémars
- Une école de handball reconnue
- Avis aux amateurs d'art et de Culture
- Yoga du rire
- L'USCV

Histoire p.19

- Nos rues racontent...

Etat Civil p.20

- Naissances, mariages, décès
- A vos agendas
- Infos
- Mémento santé

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VEMARS

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

Il est mis à disposition du public, du 17 octobre au 17 novembre inclus, un dossier de modification simplifiée du PLU, ayant pour objet d'apporter des modifications aux règles sur la voirie (article 3) dans la zone AU-h.

Le dossier est mis à disposition en mairie pendant la période susvisée, et aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat. Le public pourra prendre connaissance des documents modifiés du PLU et consigner éventuellement ses observations sur un registre prévu à cet effet.

La modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire, Frédéric DIDIER



Le mot du maire

La rentrée et l'automne sont marqués par la déception et l'inquiétude.

Déception, *car après des mois pour maintenir la cinquième classe en maternelle, l'inspection académique a procédé à sa fermeture. Ceci est une profonde injustice : pour le maintien de la cinquième classe en maternelle, il fallait atteindre le seuil fixé par l'Education Nationale de 120 enfants ; nous étions à 119 trois jours avant la rentrée ; je me suis démené et une petite fille s'est inscrite la veille. Nous avions donc atteint le seuil de 120 le jour J, seuil de maintien de la cinquième classe. L'Inspectrice, venue compter le jour de la rentrée, a bien constaté 120 enfants présents. Alors c'est dans l'incompréhension totale que l'Education Nationale a refusé le maintien de la 5ème classe !*
On nous a fait part que les budgets étaient trop serrés (c'est plutôt dans les classes qu'ils sont serrés… avec 30 enfants par classe !) ! Voilà une conséquence directe de la réduction des déficits… au détriment du confort en classe ! A quoi cela sert-il d'avoir établi des seuils d'ouverture s'ils ne sont pas respectés ? L'ironie est, que l'année prochaine, nous sommes certains d'avoir la cinquième classe car nous serons très au-dessus des 120 enfants. Enfin, peut-être que la rentrée prochaine aussi, on nous refusera la cinquième classe !
Ce sujet est à mes yeux très important car il remet en cause l'épanouissement de nos enfants à l'école : malgré toute la bonne volonté de l'enseignant, comment garantir aux élèves de maternelle des conditions d'apprentissage acceptables quand ils sont plus de trente élèves par classe ? Comment l'enseignant peut-il véritablement exercer sa profession, différencier sa pédagogie face à un groupe surchargé d'élèves débutant leur cursus scolaire ? Comment peut-on parler d'égalité des chances avec la mise en place des rythmes scolaires si parallèlement à ceci on surcharge les classes ?
Je voudrais toutefois souligner et remercier les efforts communs et constants des parents d'élèves portés par leur Présidente Hélène Rida avec la municipalité.

Inquiétude aussi *: Après l'annonce du projet de Ligne à Grande Vitesse ROISSY-PICARDIE qui passera à quelques centaines de mètres de notre commune, près du stade de football et trois autres projets porteurs de nuisances de tous ordres prévus à Moussy le neuf !*
Premier projet : ***un remblaiement destiné au stockage de déchets inertes*** *(merlon de terres) sera réalisé à la limite de notre commune (entre la ligne TGV, la ZAC de Chaufourcy et le nouveau lotissement des 10 Arpents) à environ 200 m à l'arrière des maisons de la rue de la Pointe d'Aumont ! Un trafic moyen journalier de 140 camions (soit 280 passages) par jour est prévu !*
Les nuisances liées à la circulation de ces camions seront conséquentes, nuisances en termes de pollution, de poussière engendrée par le chantier, de bruit des camions et des engins, de manque de sécurité à l'entrée et à la sortie du site.
Le Conseil Municipal de Vémars, lors de son Conseil du 30 juin 2014, s'est opposé à ce projet par délibération car il constitue une atteinte inacceptable à notre environnement et à notre qualité de vie.

Deuxième projet : ***une station de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts*** *(à 210 m derrière le terrain d'aéromodélisme, route de Plailly). Ce qui laisse présager des odeurs nauséabondes pour notre commune !*

Troisième projet : ***une usine de méthanisation des déchets*** *dont les dangers ne sont pas à écarter.*

La collectivité et les associations demandent instamment à la Commune de MOUSSY-LE-NEUF de renoncer à tous ces projets et feront tout leur possible pour les empêcher. ■

Le Maire,
Frédéric DIDIER

Permanence du Maire
Nous vous rappelons que le Maire, Frédéric DIDIER, reçoit sur rendez-vous.
Prendre contact auprès du secrétariat du Maire.
Tél : 01 34 68 16 27

Horaires de la Mairie
Tous les jours de 8h30 à 12h et de 15h à 18h,
le samedi de 9h à 12h.
La Mairie est fermée le 4ème samedi de chaque mois.
Tél : 01 34 68 33 40

Horaires de la poste
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 15h à 18h,
mercredi 8h30 à 12h et 15h à 18h
et le samedi de 9h à 12h.
La Poste est fermée le 4ème samedi de chaque mois.
Tél : 01 34 68 33 79

Horaires de la bibliothèque
Mercredi 15h à 17h45 ; samedi 10h à 11h45.
La bibliothèque est fermée le 4ème samedi de chaque mois.

Police Intercommunale
0800 88 81 23 (appel gratuit)

UNE NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE



C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons dit adieu à notre salle CABUY le 15 juillet dernier après quelques décennies de bons et loyaux services auprès de nos diverses associations.

En effet, c'est dans le cadre de la création de trois nouvelles classes en primaire qu'il nous a paru évident de remplacer également notre salle associative, qui, depuis quelques années, souffrait de son grand âge malgré les bons soins prodigués par notre service technique, l'heure était au renouveau.

Après un démantèlement en règle, afin de traiter et recycler les différents matériaux, les nouveaux bâtiments ont pu être installés en lieu et place, et après un mois et demi, notre nouvelle salle associative a vu le jour.

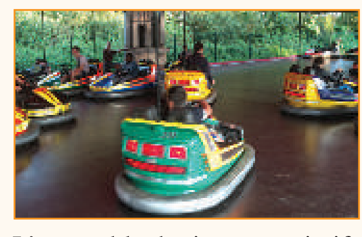
Avec un niveau d'isolation thermique et acoustique optimum, un chauffage par climatisation réversible et un éclairage efficace, tous les indicateurs sont au vert pour mettre à la disposition de notre tissu associatif Vémarois un local à la pointe de la performance énergétique.

Je remercie l'ensemble des associations pour leur patience et reste à votre écoute afin de nous faire remonter toute information pouvant améliorer l'utilisation de notre salle en lui souhaitant une longue vie au service des Vémarois.

Didier CABARET



UN MOIS DE SEPTEMBRE RICHE EN ÉVÈNEMENTS



Notre mois de septembre a donné lieu à une multitude d'événements marquants pour notre village en commençant par le forum des associations qui s'est déroulé le 7 septembre.

L'ensemble du tissu associatif était présent et le forum a connu une nouvelle fois un vif succès.

Petits et grands ont pu, à cette occasion, profiter de la fête foraine qui s'était installée pour l'occasion. Pêche aux canards, manèges et auto-tamponneuses ont diverti nos enfants durant les quatre jours avec la journée du lundi offerte par la municipalité.

Nous remercions toute l'équipe des forains qui a su laisser notre complexe sportif et ses espaces verts dans leur état initial et qui, je l'espère, sera de nouveau à nos côtés l'an prochain.

Enfin dans l'après-midi du 13 septembre, nous avons reçu la visite dans le parc de la mairie d'une multitude de supers héros pour notre fête du village annuelle. Durant tout l'après-midi ils ont profité des stands tenus par les différents bénévoles des associations Vémaroises, relever des défis sur les structures gonflables ou trampolines, tester leur adresse au tir à l'arc, dessiner ou se confectionner des tenues de super héros.



Pour les petits creux et les grandes soifs, tout était prévu, du sandwich-frite à la barba papa, en passant par les granités ou boissons fraîches.

Et, comme tout a une fin, notre soirée s'est terminée par un repas festif, dans la salle multisports du complexe sportif, où quelques 70 personnes ont pu profiter d'un repas de choix animé par un DJ qui a su nous faire danser et participer à des quizz, rivalisant avec un magicien qui a époustouflé l'ensemble des participants et qui essaient encore de comprendre les tours présentés.



De nouveau un grand merci à l'ensemble des bénévoles présents ainsi qu'au personnel communal qui nous ont permis de réaliser cette journée, qui, je l'espère, se renouvellera l'année prochaine avec toujours plus de monde.

Didier CABARET

LE CENTRE DE LOISIRS

EN JUILLET



Cette année, pour le mois de juillet, nous avons eu la première Vem's Academy avec à sa tête, notre directrice Laura. Pendant tout ce mois, les enfants ont pu apprendre à chanter avec Jordan, faire de la danse avec Lucie, jouer de la musique avec Louise, faire du théâtre avec Orianne, s'initier au yoga avec Gaëlle, se défouler en sport avec Tony et se faire coacher par Léa notre stagiaire. Tout au long du mois, les enfants ont mis tout en œuvre pour le spectacle de fin du mois devant leurs parents.



A l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

Orianne CORNEUX

EN AOUT



Au vu des évènements climatiques, le 19 août dernier, c'est confirmé : « Nous sommes en « déficit planétaire »!
L'accueil de loisirs de Vémars, a choisi de « s'acclimater » à la situation et a sensibilisé les enfants sur le développement durable et la consommation responsable.



Au programme du mois :

- Construction de NATURAVEM'S, ville écologique,
- Activités avec des matériaux de récupération,
- Sorties nature,
- Troc Party,
- Tri des déchets,
- Embellissement de l'environnement…

qui s'est joliment clôturé par l'inauguration de la ville le vendredi 29 août. De nombreuses personnalités y était invitées…(les parents surtout et les élus de la ville d'à côté…)



Le message des Naturavémois au Vémarois :
« Apprenons à vivre dans les limites de notre planète et à accepter que ses ressources ne sont pas inépuisables ! »

Nos solutions :
Consommer responsable, trier, troquer, recycler largement et limiter nos déplacements en voiture !

Demandez le P'tit Naturavémois N°1 (journal de la ville) pour connaitre les « 10 bonnes raisons de venir habiter notre ville »

Infos : ***lepetitgb@gmail.com***

Isabelle LE PORT ALIDOR

FÊTE DE L'ÉCOLE



Cette année nos écoles ont présenté deux grands spectacles.



Le premier, le vendredi 13 juin au Complexe Sportif (École Elémentaire) et le second, le samedi 21 juin dans la salle de motricité (École Maternelle). Ces deux spectacles ont réuni enfants, parents et enseignants autour de danses et de chants dans une ambiance conviviale et chaleureuse. A cette occasion, un buffet organisé par les parents d'élèves (au profit de la coopérative scolaire) a enchanté petits et grands.

P. ANDRIANASOLO

COMMISSION ENVIRONNEMENT



Jeudi 25 septembre dernier, répondant à l'invitation du Maire de Moussy, des élus de la commission environnement se sont rendus à La Ferté Saint-Aubin, près d'Orléans, pour visiter une usine de méthanisation. Celle que nous avons vue a, semble-t-il, une capacité de traitement 2 fois moins importante que celle projetée près de chez nous.

A cette occasion, nous avons pu échanger avec les responsables des 2 sociétés porteuses du projet et « glaner » d'importantes informations, très utiles pour y voir clair sur ces 2 projets distincts, mais complémentaires.

CE SONT LES PLUS PREOCCUPANTS DANS L'MMEDIAT

La station de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts (à 210 m derrière le terrain d'aéromodélisme, route de Plailly).

Elle occupera environ 1,8 hectare et se décomposera en :

(Descriptif tiré du dossier de déclaration d'ECT :)

- ***L'aire de réception des boues et mélanges d'une superficie de 480 m².***
- ***L'aire dédiée aux déchets verts bruts d'une superficie de 660 m².***
- ***Une aire broyage et de criblage d'une superficie de 420 m².***
- ***Une aire de stockage des co-produits (déchets verts et refus de criblage) d'une superficie de 660 m².***
- ***Une aire de fermentation d'une superficie de 2500 m².*** *les déchets verts broyés mélangés aux boues de STEP seront stockés en andain de dimensions approximatives suivantes : 3 mètres de hauteur maximum, 6 mètres de largeur et 40 mètres de longueur.*
- ***Deux aires de maturation et de stockage des produits finis. L'une d'une surface de 1800 m² et l'autre de 1900 m².*** *Les tas de compost y sont séparés par tas de 3 mètres de hauteur maximale.*
- *Les aires de circulation utilisées par les engins d'exploitation.*

Il est à noter que ces installations ne sont pas couvertes et que les odeurs seront libres de se disperser dans l'air que nous finirons bien par respirer!!

La quantité de déchets compostés par jour sera de 19,5 tonnes (13,2 t/j de déchets verts et 6,3 t/j de boues de station d'épuration).

La limite pour obtenir une autorisation est de 20 tonnes. En se mettant juste en dessous du seuil, l'exploitant n'a besoin que de déclarer son activité à la Préfecture, ce qui réduit considérablement la procédure. Entre autre, il n'y a pas besoin d'une enquête publique et la population ne peut pas s'exprimer. Le site retenu couvre 4 hectares... il y aura donc extension de l'activité, mais plus tard...

CE PROJET EST LE PLUS INQUIETANT DANS L'IMMEDIAT.

Le permis de construire a été déposé le **03/09/2014** et il est en cours d'instruction. S'il est accordé, il sera affiché en mairie de Moussy le Neuf et sur le site, ce qui peut arriver avant la fin de l'année.
Ensuite, court le délai de 2 mois pendant lequel un recours peut-être intenté.

Le compostage et la méthanisation sont deux procédés distincts mais complémentaires. Certains déchets plus ligneux comme le bois, les tailles seront compostés et non méthanisés, par exemple.

L'usine de méthanisation occupera 2 hectares (sur le même terrain) et aura une capacité de 50t/j de déchets par jour (là encore, juste sous le seuil...). Elle méthanisera du fumier de cheval et des sous-produits de l'activité céréalière.

Le dossier de déclaration a été déposé ainsi que le permis de construire le 8 octobre 2014. La procédure est la même que la station de compostage.

TOUT CELA VA ARRIVER TRES VITE, si nous ne nous mobilisons pas !

LA REALISATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI)

dit « merlon » ou « remblaiement agricole » à la limite de notre commune (entre la ligne TGV, la ZAC de Chauffourcy et le nouveau lotissement des 10 Arpents) à environ 200 m à l'arrière des maisons de la rue de la Pointe d'Aumont.

- 42 hectares de terres agricoles sacrifiées
- 6 425 800 tonnes de déchets de chantier stockées pour une durée d'exploitation de 6 ans + 1 an pour la remise en état du site
- Un trafic moyen journalier de 280 passages de camions avec les nuisances que vous connaissez déjà...

Dans la mobilisation pour contrer cette nouvelle décharge, nous avons trouvé un allié de poids : le Conseil Général de la Seine et Marne. En effet, ce département accueille déjà 80% des déchets de chantier de l'île de France (95% avec le Val d'Oise) et souhaite un rééquilibrage territorial.

Un Plan Régional d'Elimination des Déchets de Chantier (PREDEC) a été voté le 19 juin dernier par le Conseil Régional. Il prévoit un moratoire de 3 ans pendant lequel aucune nouvelle ISDI ne pourra s'installer en Seine et Marne. Ce PREDEC est actuellement soumis à une enquête publique (du 26/09 au 5/11/2014). Si vous voulez le consulter et donner votre avis, allez sur le site: www.debatspublics.iledefrance.fr. Il sera applicable au premier semestre 2015 et cela explique que les exploitants multiplient les demandes d'ouverture de nouvelles décharges pour faire passer leur autorisation avant...

Devant les avis défavorables de la commune de Vémars et du Conseil Général de Seine et Marne, le Préfêt a émis un arrêté prolongeant le délai d'instruction de ce projet de 6 mois, soit jusqu'au 02/03/2015.

Cela est une excellente nouvelle pour nous. Le PREDEC sera adopté ou sur le point de l'être et on peut espérer qu'il sera difficile pour les services de l'état d'autoriser un projet en contradiction avec ce Plan de la Région...

Restons vigilants, toutefois...

Pour aller plus loin: réf.presse.
Le Parisien Val d'Oise et Seine et Marne du 26/07/2014
La Marne du 30/07/2014
Youtube: #STOP DECHETS77: une nouvelle décharge à Moussy.

I. DUFLOS
Conseillère Municipale

JOURNÉE VÊTROC PARTY

L'opération Troc de vêtements s'est déroulée le plus simplement possible.
Elle visait à renforcer les liens entre les participants durant ces périodes économiques difficiles pour tous et créer une solidarité envers ceux qui ont peu.
Inspiré par un besoin de consommation durable et responsable, cet événement fut un réel succès.
56% des vêtements qui n'ont pas été troqués ont été distribués aux restaurants du coeur de Goussainville.

Un grand merci à Marie-Pierre, Judicaële, Elsa, Johanna, Aurélia, Wendy, Flore, Tiffany, Joaline et Françoise pour leur aide et soutien dans cette Belle Aventure!!!!

Vive le Troc!!!!

Prochain évènement :
Troc de Livres et de Jeux en janvier 2015
Infos et inscription auprès d'Isabelle :
06 84 38 18 53 ou kidijeu@hotmail.fr

LE RELAIS-MEMBRE DU MOUVEMENT EMMAÜS

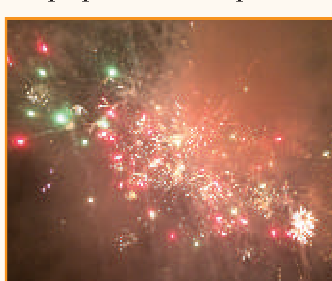
Depuis le début de l'année, 3,5 tonnes de textiles ont déjà été collectées sur la commune. Vous aussi, participez à cette collecte sélective en faveur de l'insertion par l'activité économique.
Le Relais, membre du mouvement Emmaüs, collecte et valorise les textiles usagés des habitants. Une partie est réemployée (60%) et l'autre est recyclée (40%). Vous pouvez déposer vos textiles, linges de maison, petite maroquinerie et chaussures dans des sacs de 30 litres dans la borne située sur le parking derrière l'église.

C. BOUDET

FEU D'ARTIFICE



Malgré une journée pluvieuse, c'est à 23 heures que notre feu d'artifice annuel a pu être tiré le 15 août dernier grâce à une accalmie. Un grand merci à Monsieur RAULET et son assistante, de la société SOIRS DE FETES, spécialistes en spectacles pyrotechniques, qui travaillaient pour la première fois à Vémars. Après une installation technique qui a duré près de 10 heures sous des orages réguliers avec quelques 80 kg de poudre et 1 kilomètre de fils électrique, c'est avec succès que 250 Vémarois ont pu profiter d'un spectacle son et lumière réussi.



Merci à tous pour votre présence et vos applaudissements qui nous encouragent à réitérer l'aventure l'année prochaine.
Une nouvelle présentation, qui vous étonnera, est déjà à l'étude mais je vous en reparlerai en début d'année 2015.

Didier CABARET

TAXE D'AMÉNAGEMENT

MAISON INDIVIDUELLE

VOUS ALLEZ DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE OU UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME, VOUS SEREZ SOUMIS AU PAIEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

DE QUOI S'AGIT-IL ? A QUOI ELLE SERT ?

La taxe d'aménagement (TA) est due pour tous projets de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature soumis à autorisations d'urbanisme.
Elle se substitue depuis le 1er mars 2012 à la TLE (taxe locale d'équipement), et taxes assimilées. Elle est composée d'une part communale, d'une part départementale et d'une part régionale (voir détail en dessous).

COMMENT CALCULER LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) ?



TA = Surface taxable x Valeur forfaitaire x Taux

QUELLE EST LA SURFACE TAXABLE DE VOTRE CONSTRUCTION ?

La surface taxable de la construction est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies (ascenseur et escalier), sans distinction d'usage. Les surfaces de stationnement intérieures sont comprises dans la surface taxable.

QUELLE EST LA VALEUR FORFAITAIRE ?

- Une valeur forfaitaire fixée chaque année, par m^2 de surface de construction (821 € au 1er janvier 2013 et 807 € au 1er janvier 2014.).
- Un abattement de 50% pour les 100 premiers m^2 construits pour toutes les habitations en résidence principale.

QUEL EST LE TAUX APPLICABLE ?

Le taux est composé :

- d'une **PART COMMUNALE** instituée par le Conseil Municipal qui en fixe le taux **entre 1 et 5%** (jusqu'à 20% dans certains secteurs). Elle sert à financer les équipements communaux, les voiries, réseaux, etc.
- de la **PART DÉPARTEMENTALE** instituée par le Conseil Général qui a fixé le **taux à 2,5%**. Elle s'applique dans toutes les communes du département et sert à financer la politique de protection des espaces naturels sensibles ainsi que les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
- de la **PART RÉGIONALE** instituée par le Conseil Régional d'Île de France qui a fixé le **taux à 1%**. Elle s'applique dans toutes les communes du département et sert principalement à financer les infrastructures de transports.

ATTENTION selon la destination de la construction ou l'aménagement, une redevance archéologique préventive (RAP) de 0,40%, ainsi qu'un versement pour sous densité (VSD) peuvent s'ajouter à la taxe d'aménagement.



TA = Valeur forfaitaire par emplacement ou par m^2 de surface x Taux

- Caravanes, résidences mobiles de loisirs : 3000 € par emplacement
- Habitations légères de loisirs : 10 000 € par emplacement
- Piscine : 200 € par m^2 de bassin
- Panneaux photovoltaïques au sol soit 10 € par m^2
- Éoliennes d'une hauteur > 12m soit 3 000 € par éolienne
- Stationnement (non compris dans la surface de la construction) : 2000 € par emplacement (pouvant être porté à 5 000 € sur délibération municipale.

FAUX ÉBOUEURS... ET VRAIES ARNAQUES

L'arnaque est connue mais continue à faire des victimes. Chaque année, un peu partout en France, des individus se présentent chez des particuliers en se faisant passer pour des éboueurs, vendent un calendrier pour quelques euros et s'en vont.

Le SIGIDURS tient à vous informer que ses services ont déjà réceptionné de nombreuses réclamations relatives à la présence de ces usurpateurs.
Ils se présentent sous le nom de VEOLIA, SEPUR et même sous celui du SIGIDURS. Ils peuvent être vêtus du gilet jaune fluo réglementaire afin de se rendre crédibles auprès de leurs victimes.

Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Nous vous informons également que le contrat qui nous lie à nos différents prestataires de collecte **interdit formellement toute demande de contribution financière** aux administrés, sous peine de pénalités. Dans ce contexte, et si des demandes d'étrennes ou de ventes de calendriers étaient avérées, nous vous invitons à nous en informer au plus vite afin que nous appliquions les sanctions correspondantes.

Pour toute question complémentaire, les ambassadeurs du tri du SIGIDURS sont à votre disposition au numéro vert 0800 735 736 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

---

TÉLÉCHARGER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT SUR www.lassuranceretraite.fr

Pour quoi ?
Il s'agit d'un justificatif de ressources utile pour la constitution de nombreux dossiers, comme par exemple une demande de couverture maladie universelle, d'allocations familiales, d'aides sociales, de renouvellement de carte de séjour ou de location d'un bien.
Pour qui ?
Toute personne bénéficiant d'une retraite versée par l'Assurance retraite.

3 bonnes raisons de télécharger une attestation de paiement en ligne

C'est simple
Le retraité n'a plus besoin de se déplacer ou de téléphoner ! En quelques clics, il fait sa demande depuis son ordinateur. Il peut choisir le type d'attestation et la période souhaitée.
C'est rapide
Désormais dans un délai maximum de 4 jours, l'attestation est générée contre une dizaine de jours pour un envoi par courrier. Un courriel informe le retraité dès que son attestation est imprimable sur son espace personnel.
C'est sécurisé
Le téléchargement de l'attestation de paiement s'effectue à partir de l'espace personnel du retraité, accessible après authentification avec les codes d'accès (numéro de sécurité sociale et mot de passe personnalisé).
L'attestation de paiement imprimée depuis l'espace personnel est contractuelle et recevable par les autres administrations (caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales, etc.).

Pour accéder à ce service le retraité doit, au préalable, avoir activé son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr

S'informer sur sa retraite et la gérer à distance, c'est pratique, accessible 24h/24h et gratuit !
Grâce à « Mon espace personnel », les salariés peuvent consulter leur relevé de carrière, calculer leur âge de départ, simuler le montant de leur future retraite, etc. Quant aux retraités, ils peuvent consulter leurs 3 derniers paiements, imprimer leur attestation de paiement.
Comment activer son espace personnel ? C'est très simple, il suffit de se munir de son numéro de sécurité sociale et d'une adresse électronique et de se connecter à ***www.lassuranceretraite.fr***.
Tous les services en ligne proposés par l'Assurance retraite sont sécurisés et gratuits.

LA VIE DE VÉMARS DE A À Z



LA VIE DE VÉMARS DE A À Z



MOBIL'R : VOTRE TRANSPORT A LA DEMANDE

N° Azur : 0811 262 206

Mobil'R est le service de transport à la demande de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France. Les habitants des communes peu desservies par les transports collectifs peuvent ainsi se déplacer vers une gare ou profiter des services et équipements des communes voisines (administration, commerces etc…).

Réservation, Mode d'emploi :

1. Enregistrez votre réservation auprès de la plateforme téléphonique Mobil'R au 0811 262 206 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 14h à 17h jusqu'à la veille du départ. Indiquez alors à l'opérateur le jour, l'heure, le nombre de voyageurs et la destination du déplacement.
2. L'opérateur vous confirme l'heure et le point d'arrêt de votre déplacement. Vous pouvez réserver votre retour ou d'autres voyages en même temps jusqu'à un mois d'avance.
3. Attendez au point d'arrêt que le véhicule passe à l'heure convenue.
4. Achetez votre ticket directement auprès du conducteur.

Nos tarifs (faire l'appoint) : Aller : 2€ - Aller / Retour : 4 €

Les points d'arrêt :

Saint-Witz piscine / Saint-Witz Montmélian centre commercial / Saint-Witz rue de Paris Lycée / Vémars centre Villeron jardin carré / Marly la sucrerie / Louvres gare

CHALLENGE INTERCOMMUNAL 2014



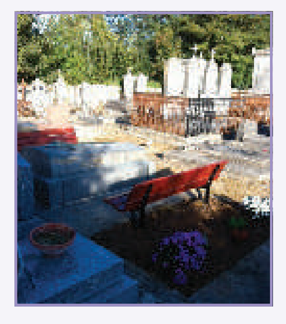
C'est par cette belle journée ensoleillée du 4 octobre dernier que s'est déroulé le challenge intercommunal 2014, au stade de la ville de Saint Witz, qui était organisatrice de l'évènement cette année. Notre village était représenté par une équipe de 12 valeureux sportifs coatchés par José Monrose, notre capitaine d'équipe. Les activités étaient le tennis, le badminton, la pétanque, la balle aux prisonniers, le relais basket, le relais trottinette, le frisbee et enfin le fil rouge du tir. Après une journée trépidante où notre équipe a su se battre avec fairplay, nous avons profité d'un déjeuner grandement mérité. C'est avec fierté que nous avons fini 5ème au classement général sur onze participants avec deux deuxièmes places au classement individuel, en tennis et badminton, ainsi qu'une troisième place au relais basket.



Merci à Sophie, Carole, Delphine, José, Jean, Nicolas, Guillaume, Alexandre, Freddy, Frédérique, Aurélie, William. Une pensée particulière à Aurélie qui a su attirer toute l'attention des sapeurs-pompiers suite à un malaise passager et qui est, malgré cela, revenue pour encourager notre équipe qui a vaillamment défendu les couleurs de Vémars.

Didier CABARET

JOURNÉES DU PATRIMOINE



Les journées du Patrimoine ont eu lieu les samedi 20 et dimanche 21 Septembre.

Le dimanche, de nombreux visiteurs sont venus visiter l'église, le samedi cela n'a pas été possible en raison de plusieurs mariages.

Quant à la sépulture de François Mauriac, nous l'avons fleurie de chaque côté et mis deux bancs pour que les visiteurs puissent s'y recueillir. Ces bancs n'ont pas été installés exclusivement pour les personnes qui se rendent sur la tombe de François Mauriac mais également pour des administrés qui ont du mal à marcher.

G. BRAZIER

UN PEU DE CULTURE

Les 20 et 21 septembre dernier, l'association du **musée François Mauriac** et l'association **KIDIJEU** se sont prêtés au **jeu**, en mettant à disposition à la bibliothèque, au musée, dans l'église et au SITIS, des Quizz « édition spéciale Mauriac ».

Les gagnants se verront remettre un cadeau….

Pour les retardataires…le quizz est encore disponible sur demande jusqu'au 31 octobre à :
kidijeu@hotmail.fr ou facebook/kidijeu

Bonne Chance !!!

Liens :
http://mairiedevemars.fr/page-d-exemple-2/musee-francois-mauriac/
http://dekaelle.blogspot.fr/p/le-musee-aujourdhui.html
sitis.fr

I. ALIDOR

VEMARS ANIMATION LOISIRS

Qui dit nouvelle année, dit nouvelles activités du VAL

- le 11 novembre 2014 à 14h00 le LOTO avec un nouveau règlement pour favoriser plus de gagnants,
- en projet pour la deuxième année une journée TELETHON,
- pour la fin de l'année, le Père Noël nous a déjà commandé les jouets pour les enfants de la maternelle.

Toute l'équipe du VAL compte sur vous.

SOLEIL D'AUTOMNE



Partis tôt de Vémars, nous arrivons à la cristallerie de BAYEL (Aube), où une guide charmante nous explique tout le mécanisme et la fabrication des verres, bouteilles et autres flacons qui serviront, pour la plupart, dans les boutiques de luxe.
Puis nous avons pris le chemin de l'ABBAYE DE CLAIRVAUX où un très bon repas nous a été servi dans la salle des convers, avant une visite entière du site, enfin sa partie visible, car cette Abbaye sert aussi de prison pour les détenus de très longue peine (152 actuellement).

Le beau temps étant avec nous ce fut une journée bien remplie et très agréable.

R. BOULON



ASSOCIATION KIDIJEU



Notre « mission locale » a démarré de la place de l'église de Vémars, le samedi 27 septembre à 15h15 précise.
Nous avons arpenté notre célèbre rue François Mauriac et y avons découvert des trésors de la Nature !!! Valises, mégots de cigarettes, crottes de chien, produits toxiques abandonnés, lingettes bébé, emballages, bout de moquette, chewing-gum, et autres objets insolites....
Tout cela irait bien dans une décharge publique, mais malheureusement, cela se trouve sur nos chemins, nos rues, nos espaces verts.

DES SOLUTIONS ??? APPRENONS À :

1. Conjuguer le verbe ramasser au présent
2. Accompagner notre animal de compagnie, afin d'éviter de le laisser sans surveillance dans la rue. Outre le risque de créer un accident, il risque de se retrouver à la fourrière.
2. Se munir de sachets (*) ou de pelles à crottes, et ramassons les déjections de nos amis les bêtes... « Laissez-vous les crottes de votre animal dans votre salon ??? »
3. Respecter notre environnement !! « Rappelez-vous comme c'est agréable une ville PROPRE !! »
4. Devenir enfin responsable, citoyen et respectueux. Les trottoirs ne sont pas des cendriers, ni des toilettes publiques, ni même des poubelles et les espaces verts des composteurs !!!



MERCI d'avance pour les poussettes, les personnes en fauteuils, les enfants, les papys, les mamys, les coureurs, les piétons, pour tous, Merci pour Vous, Merci pour la Planète !!!

Liens : lesamisdeceline.fr
http://www.morinfrance.com
(*) sac toutounet disponible dans les distributeurs ou sur demande en mairie

ATTENTION PROCHAINE MISSION EN DÉCEMBRE

Infos : Isabelle 06 84 38 18 53
kidijeu@hotmail.fr ou
facebook/kidijeu

L'association Kidijeu.

BIBLIOTHÈQUE

Deux Rendez-vous importants à ne pas manquer

Dans le cadre du **Festival Croc' en Contes** organisé par la Communauté d'Agglomérations Roissy Portes de France du vendredi 7 novembre au vendredi 12 décembre 2014, **une lecture de contes** *«Si la nature m'était contée»* d'Alexandra Castegnetti (spectacle à partir de 6 ans) vous sera proposée le **Samedi 6 Décembre à 16h30** dans le dojo du complexe sportif.

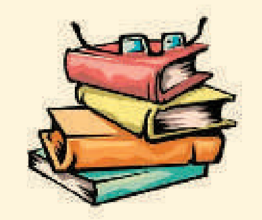
Nous envisageons également de vous faire découvrir des **ateliers d'écriture**, avec l'association Graine de Savoir (***http://www.grainedesavoir.fr/***). Cette association s'appuie sur le conte pour échanger et véhiculer certaines valeurs (tolérance, différence de culture, respect des autres et de l'environnement et échanges interculturels).
Ils interviennent aussi bien sur les ateliers que sur les expositions ou les spectacles de conte avec un lien très fort vers les cultures du Mali et du Burkina Faso.

Nous prévoyons 3 séances de 2h soit en soirée le mercredi soit le samedi après-midi (3 semaines à suivre) pour un groupe d'ados-adultes :
Séance 1 : découverte de contes européens et de leurs équivalents africains. Début d'écriture d'un conte individuel.
Séance 2 : Poursuite de l'écriture et partage des écrits.
Séance 3 : Ecriture collective ou poursuite de l'écriture individuelle. Valorisation des écrits.
Si vous êtes intéressé(e)s, n'hésitez pas à venir nous le faire savoir lors de nos permanences les Mercredis après-midi et Samedis matin ou par mail à l'adresse suivante : ***bibliotheque.vemars@yahoo.fr***

Toutes les précisions concernant ces activités vous seront données très prochainement.

Pour la rentrée, voici quelques titres parmi nos nouveautés :

ADULTES



Romans : **Muchachas** Tomes 1, 2 & 3, *Catherine Pancol* ; **Peine perdue**, *Olivier Adam* ; **L'ange du nord**, *Kerry Reichs* ; **Pétronille**, *Amélie Nothomb* ; **Le bonheur national brut**, *François Roux* ; **Cataract city**, *Craig Davidson* ; **Le fils**, *P. Meyer* ; **On ne voyait que le bonheur**, *Grégoire Delacourt* ; **Désirable**, *Yann Queffélec* ; **L'immeuble des femmes qui ont renoncé aux hommes**, *Karine Lambert* ; **Le chant des esprits**, *Sarah Lark* ; **La descente des anges**, *Emmanuel Prost*

Policiers : **Le troisième jumeau**, *Ken Follett* ; **La patience du diable**, *Maxime Chattam* ; **Prescription mortelle**, *Robin Cook* ; **N'oublier jamais**, *Michel Bussi* ; **Ne lâche pas ma main**, *Michel Bussi* ; **Des enfants trop parfaits**, *Peter James* ; **Personne pour t'entendre**, *Karen Rose* ; **Les visages de Victoria Bergman** , Tomes 1 & 2, *Erik Axl Sund* ; **Cainsville**, Tome 1: Mauvais augures, *Kelley Armstrong* ; **Le Waldgänger**, *Jeff Balek* ; **House of cards**, *Michael Dobbs* ; **Fenêtre sur crime**, *Linwood Barclay* ; **Bloody cocktail**, *James Mallahan Cain*

JEUNESSE



Pour les petits : *6 nouveaux exemplaires des Collections* **T'Choupi, Dora l'exploratrice ; Madame ; Monsieur ; Oui-Oui ; Babar**

Pour les plus grands :
Roman junior dès 9 ans
Violetta, Tomes 6 à 13 ; **Le Petit Nicolas** : l'intégrale, *Jean-Jacques Sempé, René Goscinny*
Le club des baby-sitters : Une année formidable, *Ann M. Martin*

Roman adolescent dès 13 ans
Oksa Pollock Tomes 3-6, *Anne Plichota, Cendrine Wolf* ; **Ennemis** Tomes 2 & 3, *Charles Higson*
BD : Le voyage extraordinaire, sur les traces de Jules Verne ! Tomes 1 & 2, *Silvio Camboni*
Les Légendaires, Tomes 6 à 17 ; **Les blagues de Toto**

Après 19 ans au sein de notre Association, Catherine SCHMIDTGE, qui occupait les fonctions de Secrétaire, a démissionné pour raisons personnelles et, avec nos plus vifs remerciements, nous lui souhaitons bonne continuation et bonne intégration dans son nouvel environnement.
Isabelle LEPORT-ALIDOR a exprimé également le souhait de nous quitter et nous la remercions pour son investissement au sein de notre Association.

Bonne rentrée à toutes et tous. Au plaisir de vous voir prochainement.

L'équipe : Brigitte FOULER, Agnès GIL, Frédérique GOBARDHAN, Cyrille LABRECHE, Sylvie LAUCK, Brigitte LOUVET, Michèle VERHULST

FOOTBALL CLUB VEMARS – SAINT WITZ

Une nouvelle saison s'étalant de septembre 2014 à juin 2015.



La rentrée de nos footballeurs, petits, ados ou grands, s'accompagne de formalités administratives incontournables ; outre le remplissage de la demande de licence auprès de la FFF – ligue de Paris Île de France – intégrant le cachet et la signature du médecin qui autorise la pratique du football, une fiche de renseignement et différents documents (photo d'identité et recto verso de la photocopie de carte d'identité) sont nécessaires pour les nouveaux adhérents de notre Club.

Ces démarches sont urgentes car les critériums et championnats ont débuté, mi septembre, pour les ados et les adultes, fin septembre pour les débutants (2 catégories), poussins (u10/u11) et benjamins (u12/13). Or pour les premiers cités, ados et adultes, des retards récurrents sont constatés compliquant les tâches administratives des bénévoles.

Nous attirons aussi l'attention de nos licenciés, ou de leurs parents pour les mineurs, que le règlement de la cotisation annuelle de 100 € - montant inchangé depuis plus de 10 ans – permet le versement de l'inscription auprès de la Fédération Française de Football à hauteur de 50% de ce montant et permet au Club de s'équiper avec les autres 50 %.

Nos dirigeants acceptent les règlements en 2 voire 3 fois, mais insistent sur la nécessité de remettre les supports (chèques) en une fois pour faciliter la distribution des équipements personnels (chaussettes par exemple…)
Voilà c'est parti, bonne saison à tous.

L'équipe dirigeante

LE MOT DE L'APEV

Voilà une période bien agitée dans la vie de l'Apev : après s'être surtout impliquée dans la restauration du Patrimoine, les derniers projets de la commune de Moussy le Neuf amènent notre association à être surtout actuellement active dans le respect de l'Environnement de Vémars.

Notre dernière assemblée avait abordé le sujet de ces trois projets situés aux portes de Vémars et nous avions entendu le souhait véhément de nombre de nos adhérents d'investiguer sur les conséquences prévisibles dans notre vie quotidienne.

Celles-ci sont apparues suffisamment graves pour que nous fédérions les énergies de tous ceux qui auraient à en supporter les conséquences (communes voisines, associations sœurs partageant les mêmes préoccupations, bonnes volontés apparues spontanément). Et nous avons également sollicité notre conseil municipal, qui a pris les choses en main de son côté, menant des actions plus officielles et complémentaires.

Il n'est pas trop tard ! Continuons de nous regrouper, signons les pétitions et constituons une force de lobbying représentative.
En un mot, pour ceux qui n'en sont pas encore membres :

REJOIGNEZ L'APEV.

Marc JOUFFRAULT
Président de l'APEV
1 rue louis Pasteur
95470 VEMARS

ATELIER PERCUSSIONS À VEMARS

Lieu : Salle Associative de Vémars





ADOS ET ADULTES	SESSIONS ENFANTS (DÈS 5 ANS)
Tous les samedis de 11h00 à 12h00	1 samedi sur 2 de 10h00 à 10h45
INFOS ET INSCRIPTIONS : Isabelle 06 84 38 18 53 ou ***kidijeu@homail.fr***	

L'adhésion à l'association vous permet de bénéficier de 10 cours Gratuits.

Pour les non adhérents, une participation de 5 Euros par cours est demandée.

UNE ECOLE DE HANDBALL RECONNUE



C'est, après 3 années de travail acharné de l'équipe technique que l'École de Handball de l'Avenir de Survilliers Handball a obtenu pour la saison 2013-2014, sa labellisation au niveau ARGENT après 5 années en BRONZE.



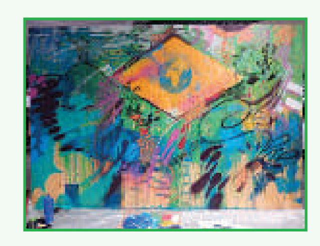
Avec l'ouverture de la section Baby Handball (3-6 ans), le perfectionnement de l'accueil des moins de 9 ans (7-8 ans) et la multiplication des équipes moins de 11 ans (9-10 ans), le club est passé à un nouveau cap dans l'accueil des futures pépites du handball Val d'Oisien.
Trois éducateurs diplômés et spécialisés dans l'apprentissage du handball forment le socle de base du dispositif de cette école : Xavier Bizet diplômé d'État de Niveau 3, détenteur du DEJEPS Handball et d'une expérience d'entraîneur de plus de 20 ans, Anthony Delhommé, Animateur Handball (Niveau 2) responsable technique du club et qui travaille depuis la saison passée sur la détection départementale des -13 ans et Christopher Planchard responsable l'an dernier de l'accueil des Baby Handball, Niveau 1 et BEJEPS Handball.
Pour cette rentrée 2014-2015, l'équipe technique sera formée de 2 éducateurs pour les Baby handball, 2 éducateurs pour les moins de 9 ans et 3 éducateurs pour le collectif des moins de 11 ans. L'objectif étant cette année d'améliorer encore l'accueil pour faire mieux que l'an dernier avec une 3ème place au challenge des moins de 9 du Val d'Oise et une 9ème place sur 35 pour l'équipe première des moins de 11 ans.

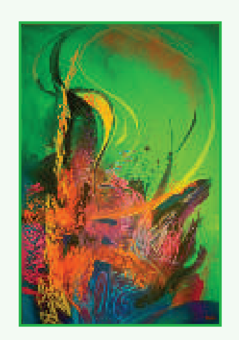
Le dispositif 2014-2015 de l'École de Handball c'est :
- **BABY HANDBALL :** 1h le samedi matin avec 2 éducateurs d'expériences.
- **MOINS DE 9 ANS :** 2X1h de formation le mardi et mercredi avec une inscription dans les tournois du département.
- **MOINS DE 11 ANS :** 3 entraînements (1h le mardi, 1h30 le mercredi et 1h le vendredi) avec 3 éducateurs.
- Deux nouveaux entraineurs en formations à partir de début 2015 (Niveau 2 et Niveau 3)

L'École de Handball est ouverte à tous, et toute l'année, alors venez essayer avant de vous engager !!
Renseignements sur ***www.handball-survilliers.fr***, sur le Facebook officiel et sur Twitter***@AvSurvilliersHB***

AVIS AUX AMATEURS D'ART ET DE CULTURE

Programme expositions 2014 de **STRAIT**,
un artiste peintre Vémarois :





Du 1er au 20 octobre au Manoir des tourelles à Ecouen

Du 4 au 12 Octobre à L'orangerie de Roissy en France

Du 22 au 30 Novembre à Coye la forêt (60)

Lien : ***strait-art.com***
opium-art.com

P.LEPORT

YOGA DU RIRE - RIGOLOGIE



Les bienfaits du rire :

Le rire lutte contre le stress, l'anxiété, la colère, la constipation, les insomnies, les troubles de l'humeur, les douleurs chroniques. Le rire renforce le système immunitaire, fait baisser la tension artérielle, diminue les crises d'asthme et les migraines, fluidifie la circulation sanguine, augmente la résistance aux infections, l'endurance des athlètes, lève les inhibitions, donne confiance en soi, améliore les relations (sociales, amoureuses et sexuelles), rend plus positif, plus jeune et plus séduisant. Il nous stimule intellectuellement, nous rend plus créatif, décontracte et fait plaisir.

Animatrice :
Martine Guiborat
tél : 06 99 20 49 26
mail : fleurdelotus.relaxation@orange.fr

Consulter des vidéos sur le Blog : www.rire-et-relaxation.com

L'USCV

Merci à tous nos adhérents qui sont venus au Forum le samedi 6 septembre pour entamer avec nous la saison sportive 2014-2015.

Nous sommes toujours touchés par votre soutien et votre fidélité qui témoignent de votre satisfaction et nous motivent à fédérer l'esprit sportif et culturel de l'USCV.

Bienvenue également aux nouveaux adhérents qui partageront cette année sportive avec nous.

Les cours ont commencé dès le 8 septembre avec nos précieux professeurs qui vous suivront tout au long de l'année. Nous souhaitons une très bonne reprise sportive pour cette nouvelle saison 2014-2015 à tous nos adhérents.

La saison dernière s'est avérée fructueuse tant par le nombre d'adhérents que par le succès de chaque discipline avec leur manifestation de fin de saison : stage de Zumba, démonstration de Hip-hop, fêtes de la chorale et du Judo etc….

Certains de nos adhérents ont connu des succès individuels ou par équipe grâce à leurs très bons résultats locaux ou nationaux, portant ainsi haut les couleurs de l'USCV et de notre commune. Ces résultats sont le fruit de votre travail, encadré par vos professeurs. Nous vous félicitons et vous souhaitons de faire aussi bien ou encore mieux.

Pour cette rentrée, nous tenions à vous informer qu'un nouveau bureau a été élu en juin 2014. L'USCV est représentée par l'équipe suivante :

José MONROSE, *Président*
Philippe RAMBAULT, *Vice-Président*
Mohamed RIDA, *Vice-Président*
Liliane DALL'ANGELO, *Trésorière*
Sophie QUASSIMI, *Secrétaire Générale*

ainsi que les référents qui font un travail important en assurant le lien entre les adhérents, les professeurs et le bureau.

Pour toutes vos demandes ou questions, nous sommes joignables sur notre mail ***uscv95@yahoo.fr*** et nous serons régulièrement présents au gymnase.

Sachez également que nous avons un blog qui vous permet de consulter l'ensemble des activités de l'USCV et ses actualités : ***uscv95.blogspot.com***
Un nouveau site sera créé prochainement, il est actuellement en construction mais vous serez avertis de la date de sa mise en place.

Nous tenons à conclure cet article par UN GRAND MERCI à Didier CABARET qui a géré l'USCV en tant que Président, depuis juin 2012, et dont l'investissement auprès de notre association a été exemplaire. Grâce à son engagement et son courage, il a su pérenniser et faire évoluer l'USCV. Il a également pu résoudre les difficultés auxquelles l'association a dû faire face durant son mandat.

Bonne continuation à Didier CABARET, appelé à d'autres fonctions au sein de notre commune.

BONNE RENTREE SPORTIVE A TOUS ET A TOUTES !

Le bureau USCV

NOS RUES RACONTENT ....
IMPASSE ETIENNE SAINCTOT

Un Etienne Saintot ou Sainctot dont nous ne savons rien serait « monté » de Troyes à Paris vers 1460. Un autre Etienne Sainctot, peut-être son petit-fils, bien en cour, apparaît dans nos archives lors de l'échange d'une masure et d'un jardin à Vémars avec Pierre le Maistre, le 25 mai 1582.

Devenu seigneur des « Grandes Cours Blanches » notre homme, par acquisitions successives s'efforce d'accroître son patrimoine. Il jouit d'une situation financière confortable et arbore un blason qui s'énonce « D'or à la fasce d'azur, à la fleur de lys d'or accompagnée de deux roses de gueule en chef ».

A l'époque, le financement des armées est souvent aléatoire et l'on sait les efforts d'imagination que déploie alors Sully pour conseiller efficacement Henri IV. Faute de moyens suffisants, l'armée de Picardie doit, le 11 mars 1597, abandonner la Ville d'Amiens aux Espagnols dont les troupes sont en grande partie recrutées en Mauritanie. Dès le mois de septembre, Henri IV parvient à chasser les envahisseurs, grâce aux quatre cent écus qu'Etienne Sainctot lui a prêtés.

Quel honneur de devenir ainsi créancier d'un roi qui n'imagine pas comment il pourra le rembourser. Faute de mieux, pour le remercier et l'honorer, celui-ci lui permet d'ajouter à la pointe de son blason « une tête de Maure de sable bandée d'argent ». Contre toute attente, le 31 décembre 1599 sera signé un mandat de remboursement…

De son mariage avec Catherine Thomyn, Etienne Sainctot a un fils, Pierre, qui dès 1597 était quartenier de la Ville de Paris. Membre en 1602 de la nouvelle Chambre de Commerce, administrateur de l'Hôtel-Dieu, échevin en 1604, Pierre Sainctot devient conseiller de Ville de Paris le 26 juillet 1606. Par ailleurs Henri IV avait souhaité créer dans la capitale une manufacture « de soye, or et argent filé à la façon de Milan » et, à cet effet, il avait confié l'entreprise à cinq financiers dont Pierre Sainctot d'édifier une usine sur un terrain de cent toises sur soixante dépendant du parc des Tournelles. Dès août 1603 il déclare les nouveaux industriels « domestiques et commensaux de la Maison du Roy », leur accorde des avantages financiers importants et les anoblit.

Même si, finalement, l'entreprise échoue, Pierre peut donc se dire DE Sainctot. Après le décès de Anne Vizé son épouse qui lui a donné au moins six enfants, il s'unit à la belle Marguerite de Viau, sœur du poète anticonformiste Théophile de Viau, réputée pour avoir été la maîtresse de Voiture. Pierre poursuit son ascension sociale. Cofondateur de l'hôpital Saint-Louis, il participe aux travaux des Etats Généraux de 1614. Il est décédé avant mars 1641. Les ayants-droit à la succession sont Marguerite de Viau, et Etienne, Nicolas, Jean-Baptiste, Catherine et Anne, ses enfants du premier lit.

Nicolas sera maître des cérémonies de France, charge transmise à Nicolas II, son fils, dont l'épouse Catherine Pingré sera la marraine de notre cloche en 1653. Nicolas de Sainctot-Pingré leur fils prendra la suite, puis deviendra Introducteur des Princes et Ambassadeurs, charge délicate à laquelle, par sa légendaire maladresse, il provoquera de mémorables incidents.

« Sainctot, apprenez votre métier, vous n'y entendez rien ! » réprimande sèchement le Président Lamoigon, tandis que le prince de Guéméné proclame :
« Messieurs, pardonnez au pauvre Sainctot, l'ignorance n'est pas un crime !... ».
Cet incapable avait donc pour seul mérite « de s'être donné la peine de naître ».
Faute de descendance mâle, c'est finalement Claude Catherine de Sainctot (1680-1750) qui sera à la tête de la seigneurie de Vémars avec son mari Jean Maurice de la Tour d'Auvergne, épousé le 18 février 1715. Leur fils cadet, Nicolas François Julye, puis Godefroy Maurice Joseph seront tous deux colonels. Ce dernier ayant émigré lors de la Révolution, ses biens seront confisqués au profit de la Nation. Les nouveaux seigneurs seront les Bouchard.

Jean GOLINELLI. (à suivre)…

Naissances :

- Théo, Ludovic, Raphaël SUARD, né le 12 mars 2014 à Senlis
- Lola LE LAY DA COSTA, née le 4 juin 2014 à Senlis
- Jules, Maxime, Bernard ABRIAT, né le 14 juin 2014 à Senlis
- Lena SARRE MILOSEVIC, née le 21 juin 2014 à Gonesse
- Aksel, Hugo ALLIKMETS, né le 23 juin 2014 à Gonesse
- Ayana, Dominique, Dianna, Aaliyah SAGNA, née le 25 juin 2014 à Senlis
- Rafaëlle, Isabella, Marie VINCENT, née le 18 juillet 2014 à Gonesse
- Nolan, Ludovic KOTUSIK, né le 28 juillet 2014 à Gonesse
- Julia, Maria SILVA SOEIRO DISSOURI, née le 29 juillet 2014 à Gonesse
- Katell, Danielle, Yolande GAHAGNON, née le 1er août 2014 à Senlis
- Maël, Isaac BELLEMARE, né le 2 août 2014 à Villepinte
- Sacha, Jean-Louis, COULIBALY, né le 28 août 2014 à Gonesse
- Janna MALOU, née le 9 septembre 2014 à Stains
- Nathan CORNAYRE, né le 18 septembre 2014 à Gonesse

Mariages :

- Aurélie, Akassie, Rosalie MOTCHIAN AKA et Rémi, Frank AMBOIS, mariés le 19 juillet 2014 à Vémars
- Diane, Aubierge BOUNGOUDY et Clari MOUNZEO, mariés le 2 août 2014 à Vémars
- Laétitia, Marie-Line, Jeanine DOYEN et Patrick MIBANGA ALLI, mariés le 13 septembre 2014 à Vémars
- Doria ZEGHADI et Jawed DJADAOUI, mariés le 19 septembre 2014 à Vémars
- Sandrine, Yvonne, Irène, Isabelle GUILLEMARD et Maxime, Charles
- François BOX, mariés le 20 septembre 2014 à Vémars

Décès :

- Lourdes, Marianadin, Ferdinand BAHIA, 82 ans, décédé le 25 juin 2014 à Gonesse
- Jean-Pierre QUATREMERE, 73 ans, décédé le 19 juillet 2014 à Creil
- Delphine, Maria COUVREUR, veuve ZAFRA, 89 ans, décédée le 10 août 2014 à Senlis
- Michèle DUBOSCQ, épouse BORDAS, 60 ans, décédée le 14 octobre 2014 à Senlis

A VOS AGENDAS :

Le 31 octobre : Fête d'Halloween - 19h au centre de loisirs • **Le 11 novembre :** Cérémonie de l'Armistice - 10h30 devant la Mairie
Le 14 décembre : Sortie au cabaret Happy Day's, 35 € par personne • **Le 6 décembre :** ***TELETHON*** de 10h à 18h
Le 20 décembre : ***FETE DE NOËL*** 15h30 au complexe sportif

INFOS INFOS INFOS INFOS INFOS INFOS INFOS INFOS

- **Pôle Emploi** - Numéro unique : 3949 ou site internet : *www.pole-emploi.fr*
- **CAF** - Numéro unique : 0810 25 95 10
- **MDPH** (Maison Départementale Personnes Handicapées) Tél. : 01 34 25 16 50
- **Assurance Maladie** - Numéro unique : 3646 ou site internet : *www.ameli.fr*
- **Assurance Retraite** - Numéro unique : 3960 ou site internet : *www.retraite.cnav.fr*
- **Assistance Juridique Gratuite** - Numéro vert : 0800 102 802
- **Professionnels au service des seniors** Site internet : *www.pro.lekiosquebleu.fr*
- **Secours Populaire Français**, 30 av Henri Barbusse à Fosses. Distribution alimentaire le vendredi de 18h à 19h. Vestiaire le samedi de 10h à 12h. Dépôt vêtements et objets divers le lundi de 14h à 18h. Tél : 01.34.31.80.68.
- **Secours Catholique**, 82 rue de Paris à Louvres. Accueil le jeudi et vendredi de 14h à 16h30. Seuls les vêtements enfant de 0 à 15 ans sont collectés et acceptés au secours catholique.
- **A.D.M.R**, (Aide à Domicile en Milieu Rural), 19 rue de la Gare à Survilliers, tél : 01.34.68.29.78
- **Croix Rouge Française**, 30 av Henri Barbusse à Fosses. Colis alimentaires et vestiaire le jeudi de 13h30 à 18h et le samedi de 10h30 à 12h30. Tél : 01.34.68.27.21.
- **EMMAÜS**, 9 Chemin Pavé, 95340 Bernes sur Oise. Tél : 01.30.28.67.20. ***Dépôt :*** tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h30. ***Ventes :*** du mercredi au dimanche de 14h à 18h.
- **Médiation familiale** (divorces, séparations, rupture du lien familial…) Tél. : 01.34.15.17.50
- **Violences Conjugales Info** : 3919 (appel gratuit depuis un poste fixe) *www.solidaritefemmes.asso.fr*
- **Viol Femmes Informations** (toutes violences faites aux femmes) Tél. : 0 800 05 95 95
- **Jeunes Violences Ecoute** : 0 800 20 22 23 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Allô enfance maltraitée** : 119 (appel gratuit depuis un poste fixe 24h/24.
- **Café des aidants** (écoute et soutien aux familles ayant à charge une personne en situation de handicap mental), tél. : 01 34 29 38 97

MÉMENTO SANTÉ

CENTRE ANTI-POISON.......01 40 05 48 48
SAMU.......15
SERVICES D'URGENCE.......18 ou 112
SOS MÉDECIN.......3624
PHARMACIE DE GARDE PROCHE DE CHEZ VOUS.......3237

HÔPITAUX
- Centre hospitalier de Gonesse.......01 34 53 21 21
- Centre hospitalier de Senlis.......03 44 21 70 00
- Clinique des Jockeys - Chantilly.......03 44 62 66 66

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
- Docteur PAGANELLI.......01 34 68 51 72
  9 rue Charles de Gaulle - Vémars

PHARMACIE
- Mme COCHU.......01 34 68 60 52
  1 rue François Mauriac - Vémars

MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE
- Monsieur LACHEVRE-COSTECALDE.......01 34 68 08 68
  9 rue Charles de Gaulle - Vémars

INFIRMIÈRE
- Madame BRUN.......06 47 55 78 54
  9 rue Charles de Gaulle - Vémars

AMBULANCES
- Ambulances Marly-la-Ville.......01 34 72 61 88
- Ambulances Moussy-le-Neuf.......01 60 21 08 26

LABORATOIRES ANALYSES MEDICALES
- Laboratoire de Marly-la-Ville.......01 34 72 34 10
- Laboratoire de Fosses.......01 34 68 75 01

CABINET DE RADIOLOGIE
- Cabinet - La Chapelle-en-Serval.......01 34 68 48 48
- Cabinet - Louvres.......01 34 68 92 47

Commission Information :
Patricia ANDRIANASOLO, Christine BOUDET, Didier CABARET, Antonia CORNET, Marc JOUFFRAULT